École secondaire De Rochebelle

1094 avenue De Rochebelle
Québec G1V 4P8

Politique d'intégrité intellectuelle (PEI)



Cette politique est révisée annuellement.
Date de révision : 24 septembre 2026

École secondaire De Rochebelle

TABLE DES MATIÈRES

Préambule **2**
Mission et vision de l'établissement 2
Énoncé de politique 2
But de l'intégrité intellectuelle 2
Philosophie de l'établissement **3**
Droits et responsabilités **4**
Établissement 4
Enseignant(e)s 5
Élèves 6
Parents/tuteurs légaux 7
Enseignement de l'intégrité intellectuelle **8**
Pratiques communes de l'établissement 8
Bonnes pratiques **9**
Mauvaise conduite **10**
Mesures à prendre en cas d'infraction **11**
Liens avec les autres politiques **12**
Liens avec la politique d'inclusion 12
Liens avec la politique linguistique 12
Liens avec la politique d'évaluation 13
Bibliographie **14**
Annexes **15**

Préambule

Mission et vision de l'établissement

Mission

Dans le respect du principe de l'égalité des chances, l'école a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves.

L'école secondaire De Rochebelle vise la réussite éducative et l'épanouissement de chacun des élèves.

Vision

L'école secondaire De Rochebelle est un établissement renommé pour son dynamisme, son sens de l'innovation, son contact étroit avec sa communauté et son caractère inclusif. Elle offre un milieu d'enseignement et d'échanges qui stimule le désir d'apprendre, développe la curiosité et la créativité et multiplie les occasions de dépassement de soi. Grâce au développement de l'esprit critique, l'élève est guidé vers une autonomie de réflexion et d'action qui contribue à son épanouissement. Ces qualités préparent les élèves à devenir de jeunes citoyennes et citoyens outillés, responsables, équilibrés, engagés et ouverts sur le monde.

Énoncé de politique

L'élaboration de la politique d'intégrité dans de notre établissement s'avère une base sur laquelle toute la communauté (élèves, parents, enseignants, directions, conseil d'établissement, centre de services scolaire) peut s'appuyer, au besoin, afin de bien connaître le milieu et favoriser ainsi une concertation éclairée et ciblée en regard des différents enjeux qui concernent le développement de principes d'intégrité et d'honnêteté chez l'apprenant, dans un souci profond de l'équité, de la justice, du respect et du sens de la responsabilité de chaque individu.

But de l'intégrité intellectuelle

Les programmes de l'IB encouragent les élèves à effectuer des recherches et à réfléchir de manière critique et créative. Ils leur demandent ensuite de donner corps à leur

réflexion par le biais de discussions ou de présentations orales, de représentations visuelles ou d'expositions, ainsi que sous de multiples formes d'écrits. À l'époque où les élèves sont submergés par un flot d'informations et d'opinions, l'IB considère que l'essence de l'intégrité intellectuelle, c'est de faire de la transparence le fil conducteur de la connaissance, de la compréhension et de la réflexion. [1]

[1] ***L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB,*** **International Baccalaureate Organization (UK) Ltd, août 2014, p.1.**

Établissement

Dans le cadre d'une gestion efficace, le travail de collaboration est la clé de la réussite. Tout un chacun occupe un rôle important pour l'atteinte des objectifs fixés. Une bonne définition des droits et responsabilités de chacun est donc nécessaire.

Droits et responsabilités

- L'établissement doit établir et diffuser la politique d'intégrité intellectuelle, puis la réviser périodiquement ;
- l'établissement doit aviser les parents lors de la réunion annuelle de début d'année de l'existence des règles de conduite concernant l'intégrité scolaire ;
- il doit s'assurer que tous les intervenants au sein de l'établissement ainsi que les parents ont une compréhension commune des attentes de l'IB en matière d'intégrité intellectuelle ;
- il doit s'assurer que les enseignants et les membres de la direction assument leurs responsabilités, conformément aux politiques propres à l'établissement;
- il doit exiger que les élèves adoptent une bonne conduite et donner des sanctions en cas de manquement.

Enseignant(e)s

Les enseignants jouent un rôle primordial en ce qui concerne l'enseignement des principes d'intégrité intellectuelle au sein de l'établissement.

Droits et responsabilités

- Ils doivent s'assurer que les élèves comprennent parfaitement les attentes et les directives relatives à leur matière ;
- ils doivent s'assurer que les élèves comprennent ce qui constitue la mauvaise conduite en matière d'intégrité intellectuelle et ses conséquences éventuelles;
- ils doivent exiger que les élèves fassent preuve d'intégrité ;
- ils doivent réagir à la mauvaise conduite des élèves, informer l'équipe école et les parents;
- ils doivent aplliquer la sanction qui s'impose en cas de mauvaise conduite ;
- ils doivent faire une retour avec l'élève pour éviter que cela ne se reproduise.

Élèves

L'établissement considère que la compréhension et la coopération des élèves sont des facteurs importants pour la promotion de l'intégrité en milieu scolaire.

Droits et responsabilités

- Les élèves doivent comprendre la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement et de l'IB et signer un engagement à cet effet dans l'agenda scolaire (ANNEXE 3);
- ils doivent réaliser les travaux, tâches et examens de façon honnête;
- ils doivent s'assurer auprès de leurs coéquipiers, lors d'un travail d'équipe, de l'authenticité du travail;
- ils doivent connaître les exigences et les conséquences associées à un manquement;
- en cas de litige, les élèves peuvent faire valoir leur point de vue auprès de la direction.

Parents/tuteurs légaux

L'établissement considère que la compréhension et la coopération des parents sont des facteurs importants pour la promotion de l'intégrité en milieu scolaire.

Droits et responsabilités

- Les parents doivent comprendre la présente politique, les procédures et les directives propres aux matières de l'IB qui régissent la réalisation des travaux dans le cadre du cours ou des épreuves d'examen de leurs enfants ;
- ils doivent comprendre ce qui constitue la mauvaise conduite des élèves et ses conséquences ;
- ils doivent signer un engagement à cet effet dans l'agenda scolaire (ANNEXE 3) ;
- en cas de litige, les parents peuvent faire valoir leur point de vue auprès de la direction.

Pratiques communes de l'établissement

Les cinq principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle, à savoir l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité, doivent être enseignés au sein de l'établissement par le biais de pratiques respectueuses et responsables.

- Les règles de conduite de l'agenda sont lues et expliquées à tous les élèves au début de chaque année scolaire par les titulaires. Les élèves et les parents doivent signer l'engagement (ANNEXE 3);
- Un formulaire d'intégrité est signé par tous les élèves et les parents en début d'année (ANNEXE 6);
- des consignes claires sont données sur le travail attendu des élèves et lors des examens en ligne de l'IB (ANNEXE 2) ;
- le guide de méthodologie en matière d'intégrité intellectuelle est enseigné et les élèves doivent s'y référer lors de la réalisation des tâches (ANNEXE 1);
- une surveillance active est effectuée par les enseignants en période d'examen et lors de la remise des travaux ;
- lors d'un manquement, la direction et les parents sont avisés et des sanctions sont appliquées (ANNEXE 5);
- une rétroaction est effectuée auprès des élèves impliqués dans une situation de manquement pour leur faire comprendre l'importance d'être intègres ;
- un formulaire d'intégrité est signé par les élèves de 5^{e} secondaire pour la réalisation du portfolio d'Éducation physique et du Projet personnel (ANNEXE 4);

Bonnes pratiques

FAVORISER LA PRODUCTION D'UN TRAVAIL AUTHENTIQUE

Afin d'éviter le plagiat et la fraude, l'élève doit respecter les principes suivants :

- Toute utilisation partielle ou entière de textes, dessins, musique ou idées dont l'élève n'est pas l'auteur constitue du plagiat si la référence n'est pas mentionnée, et ce, peu importe la source (manuscrit, imprimé, Internet, l'IA générative, etc.). Tout emprunt cité textuellement doit être placé entre guillemets et accompagné d'une référence complète (nom de l'auteur, titre de l'ouvrage, éditeur, année, page) (ANNEXE 3);
- tout emprunt d'idées, de théories ou d'opinions doit être accompagné d'une référence complète ;
- dans le cas d'un travail d'équipe, lorsque son nom figure sur le travail, l'élève en partage la responsabilité (ANNEXE 1).

Mauvaise conduite

Voici les différents termes relatifs à l'intégrité scolaire tels que définis par l'IB[1] :

Fraude : « Toute pratique contrevenant aux principes de l'intégrité intellectuelle (par exemple, le plagiat ou la collusion). »

Plagiat : « présentation, intentionnelle ou non, des idées, des propos ou du travail d'une autre personne sans mentionner correctement, clairement et explicitement les sources correspondantes. »

Collusion : « un élève reproduit le travail d'un pair sans en citer la source. »

Reproduction d'un travail : « un élève présente un même travail pour différentes composantes de l'évaluation ».

Par conséquent :

- Il est inacceptable de paraphraser (reprendre les idées ou les opinions, mais en utilisant des synonymes) quelqu'un en faisant passer ses propos pour les nôtres, et ce, qu'il s'agisse d'un texte (incluant les statistiques et les images) provenant d'un livre, d'une revue, d'un quotidien ou d'un site Internet ;
- le plagiat et la tricherie ont plusieurs visages, par exemple : c'est utiliser un travail effectué par une autre personne; c'est utiliser du matériel non autorisé pendant un examen; c'est jeter un coup d'œil sur la copie d'examen d'un autre élève, c'est fabriquer une fausse preuve dans le rapport de projet personnel. Toutes ces pratiques relèvent du plagiat et de la fraude (ANNEXE 1).

Mesures à prendre en cas d'infraction

Le plagiat peut entraîner des conséquences graves : l'attribution de la note zéro pour tout travail contenant toute forme de plagiat.

Afin de respecter les réalités pavillonnaires, la clientèle de notre établissement étant regroupée par niveaux dans les différents pavillons, il se peut que l'application des différentes mesures de sanction soit légèrement différente d'un pavillon à l'autre. L'objectif premier demeure toujours l'atteinte d'une application efficace et réaliste des moyens d'encadrement des élèves.

Le plagiat est un manquement grave et passible de sanction. Les manquements graves sont ceux qui peuvent entraîner immédiatement une suspension d'une journée, de trois jours ou une expulsion de l'école. Ils comprennent notamment : le plagiat (référence à l'agenda) et toute forme de tricherie. Le but de la sanction est d'éviter que l'élève ne bénéficie d'un avantage déloyal et aussi de dissuader d'autres élèves de faire la même chose.

Par ailleurs, pour le projet personnel et le portfolio d'éducation physique, tous les travaux doivent être le fruit du travail authentique et personnel des élèves. Les superviseurs et enseignants doivent utiliser des moyens appropriés pour s'assurer que le travail de chaque élève est, selon leur jugement professionnel, un travail authentique. Ainsi, toutes les preuves incluses dans le rapport du projet personnel doivent avoir été vues par le superviseur avant la correction du rapport final. Lorsqu'un candidat produit un travail aux fins de l'évaluation qui n'est pas authentique, l'établissement scolaire ne soumet pas le travail à l'IB, ce qui entraîne la note 0 pour le travail de l'élève.

Liens avec les autres politiques

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'inclusion

Les pratiques énoncées dans la présente politique sont mises en place en conformité avec notre politique d'inclusion.

En effet, dans le respect de notre politique d'inclusion visant à assurer l'authenticité des travaux produits par les élèves et l'égalité des chances, il n'est pas permis aux enseignants de modifier les tâches demandées aux élèves. Les tâches peuvent seulement être adaptées en fonction des besoins particuliers des élèves.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique linguistique

La politique linguistique est en lien direct avec la politique d'intégrité. En effet, les enseignants s'assurent de développer chez leurs élèves de bonnes compétences de communication. Ainsi, pour devenir un bon communicateur, autant à l'oral qu'à l'écrit, les élèves doivent faire preuve d'intégrité intellectuelle. Par exemple, ils doivent s'assurer de nommer leurs sources, de citer correctement les ouvrages utilisés, de ne pas copier le travail d'autrui, bref, de respecter les principes d'intégrité enseignés à l'école et diffusés dans l'agenda scolaire.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'évaluation

Notre politique d'intégrité est directement en lien avec notre politique d'évaluation.
Toute l'équipe école travaille à développer des pratiques respectueuses en matière d'intégrité intellectuelle. En tout temps (évaluations, travaux, projets, présentations orales), les élèves doivent être intègres. Pour ce faire, les enseignants enseignent les principes de l'intégrité intellectuelle (plagiat, tricherie, utilisation des sources) et lors d'un manquement, des sanctions s'appliquent. L'équipe école travaille à sensibiliser les élèves sur les droits d'auteurs, la propriété intellectuelle, et l'utilisation de l'intelligence artificielle.

PROCESSUS DE RÉVISION

N.B. La présente politique est révisée annuellement par la coordonnatrice en collaboration avec les équipes-niveaux, la direction adjointe et certains membres du comité d'utilisation de l'IA.

Bibliographie

Déroulement des examens sur ordinateur, Avis aux candidats, Programme d'éducation intermédiaire.

Déroulement des examens sur ordinateur du PEI, Les articles suivants ne sont pas autorisés dans la salle d'examen, Programme d'éducation intermédiaire.

Formulaire Engagement de l'élève en regard de l'intégrité intellectuelle.

Guide des principes à la pratique, International Baccalaureate Organization.

Le *Formulaire d'intégrité pour les projets du PEI,* Guide des Projets, International Baccalaureate Organization (UK), février 2015.

Le formulaire *Droits d'auteur exclusif,* Programme d'éducation Intermédiaire.

Le Guide méthodologique, École secondaire De Rochebelle, www.derochebelle.ca, section *Ressources pédagogiques.*

Les Règles de conduite des élèves, Agenda École secondaire De Rochebelle.

Savoir citer et référencer ses sources, International Baccalaureate Organization (UK), août 2014.

ANNEXE I

COMMENT ÉVITER LE PLAGIAT ?
AGENDA DE ROCHEBELLE

9

Comment éviter le plagiat ou la tricherie ?

PLAGIER : c'est voler ou emprunter les mots (dits ou écrits), les idées, les théories, les faits (qui ne sont pas considérés comme des connaissances générales), les statistiques, les œuvres d'art, etc. d'une personne en les faisant passer pour les nôtres. Plagier, c'est omettre de mentionner la provenance de ses sources. La traduction et la modification partielle ou totale des textes d'autrui constituent une forme de plagiat si la source n'est pas indiquée correctement. Lorsque vous citez vos sources, vous devez le faire en respectant les règles de présentation matérielle généralement acceptées.

Évidemment, on ne peut pas toujours être original et réinventer la roue… Il est donc tout à fait normal de s'inspirer des écrits, des pensées, des théories et des paroles des autres. Cependant, il faut le faire de façon acceptable afin de ne pas se livrer à un acte de plagiat.

« Votre diplôme doit refléter les connaissances et les habiletés acquises durant vos études. Il n'en tient qu'à vous qu'il représente aussi un sens des valeurs élevé et un grand souci d'intégrité et qu'il témoigne, en somme, de votre savoir-faire » (*Copier c'est plagier*, HEC Montréal). Le plagiat porte atteinte à votre réputation ainsi qu'à celle de votre école. N'oubliez pas, plagier c'est frauder !

PRINCIPES

- Tout emprunt cité textuellement doit être placé entre guillemets et accompagné d'une référence complète (nom de l'auteur, titre de l'ouvrage, éditeur, année, page).
- Il est inacceptable de **paraphraser** (reprendre les idées ou les opinions, mais en utilisant des synonymes) quelqu'un en faisant passer ses propos pour les vôtres, et ce, qu'il s'agisse d'un texte (incluant les statistiques et les images) provenant d'un livre, d'une revue, d'un quotidien, d'un site Internet ou de toute forme d'IA générative.
- Tout emprunt d'idées, de théories ou d'opinions doit être accompagné d'une référence complète.
- Le plagiat et la tricherie ont plusieurs visages, par exemple : c'est utiliser un travail effectué par une autre personne; c'est utiliser du matériel non autorisé pendant un examen; c'est jeter un coup d'œil sur la copie d'examen d'un autre élève. Toutes ces pratiques relèvent du plagiat et de la fraude.
- Dans le cas d'un travail d'équipe, lorsque votre nom figure sur le travail, vous en partagez la responsabilité. N'oubliez pas, vous triomphez en équipe, mais vous périssez également en équipe ! Soyez vigilants.
- Le plagiat peut entraîner des conséquences graves : l'attribution de la note zéro pour tout travail contenant toute forme de plagiat. Le plagiat peut même mener jusqu'au renvoi de l'école.

Cette page et la suivante proviennent d'un document préparé par François Lapointe (octobre 2007). Adaptation d'un texte de François-Pierre Gingras de l'Université d'Ottawa.

Exemples de paraphrases acceptables

Supposons que vous voulez vous servir du texte suivant dans un travail :

Feux dans l'ouest, inondations. Vagues de chaleur. Le climat lui-même est-il en train de changer ? Fort probablement, mais ce sont nos enfants et nos petits-enfants, dans leurs vieux jours, qui seront en mesure de le dire avec certitude. Le climat, c'est une moyenne sur 30 ans, dit Claude Villeneuve, biologiste et grand vulgarisateur des changements climatiques. Toutefois, les spécialistes s'entendent : la sécheresse en Colombie-Britannique, les orages violents provoquant des inondations dans les Bois-Francs et la sécheresse en Europe illustrent exactement ce que l'avenir nous réserve. L'extrême pourrait devenir la norme. Cela colle parfaitement aux prévisions de ce qui va se passer, si on continue à envoyer des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. (…) Résultat : la concentration de gaz à effet de serre augmente à chaque année. En 1765, il y avait 279 parties par million (ppm) de CO_2 dans l'atmosphère. Aujourd'hui, la concentration est de 370 ppm, une augmentation de 30 %.*

* Charles CÔTÉ. « Sécheresses, déluges, canicules… », *La Presse* (Montréal), vol. 119, n° 285, 9 août 2003, cahier B, p. 3.

Vous avez cité textuellement *:

Le journaliste Charles Côté, du journal La Presse, s'interroge : « Le climat lui-même est-il en train de changer ? Fort probablement, mais ce sont nos enfants et nos petits-enfants, dans leurs vieux jours, qui seront en mesure de le dire avec certitude.[1] »

[1] Charles CÔTÉ. « Sécheresses, déluges, canicules… », *La Presse* (Montréal), vol. 119, n° 285, 9 août 2003, cahier B, p. 3.

Acceptable parce que :

Le texte de l'auteur est placé entre guillemets et la source est citée à l'aide d'une note de bas de page.

Vous avez cité textuellement :

Tout comme le mentionne Charles Côté, le climat nous réserve des surprises dans l'avenir et « ce sont nos enfants et nos petits-enfants, dans leurs vieux jours, qui seront en mesure de le dire avec certitude[1] ».

[1] ~~Charles CÔTÉ.~~ « Sécheresses, déluges, canicules… », *La Presse* (Montréal), vol. 119, n° 285, 9 août 2003, cahier B, p. 3.

Acceptable parce que :

Vous avez brièvement exprimé en vos propres termes l'essentiel de ce que l'auteur affirme et vous avez appuyé vos dires par une citation entre guillemets en mentionnant votre source.

Vous avez paraphrasé et cité textuellement :

Selon Charles Côté (2003), le climat exceptionnel que nous subissons depuis quelque temps laisse présager un avenir incertain. Il est trop tôt pour qu'il s'agisse d'une certitude. C'est plutôt la génération qui suivra qui sera plus en mesure de juger des changements climatiques à long terme.

En fait, les statistiques à ce sujet sont inquiétantes : « En 1765, il y avait 279 parties par million (ppm) de CO_2 dans l'atmosphère. Aujourd'hui, la concentration est de 370 ppm, une augmentation de 30 %.[1] » Comme l'accroissement semble s'accélérer, le taux de CO_2 pourrait atteindre près de 500 ppm dans une centaine d'années.

[1] Charles CÔTÉ. « Sécheresses, déluges, canicules… », *La Presse* (Montréal), vol. 119, n° 285, 9 août 2003, cahier B, p. 3.

Acceptable parce que :

Les propos de l'auteur sont résumés dans vos propres mots, mais en respectant le sens de ses affirmations (rien d'ajouté, rien de retiré). Enfin, le plus important: au début du paragraphe, vous avez indiqué votre source.

Dans le deuxième paragraphe, vous citez votre source et vous terminez par une extrapolation personnelle.

6 La mention d'un autre auteur dans une source

1. Qu'entend-on par la présence d'un autre auteur dans une source?
Il arrive fréquemment que l'auteur que l'on désire citer ou paraphraser utilise lui-même la paraphrase ou la citation en faisant référence à un autre auteur. Supposons que vous avez emprunté un livre et que vous avez ciblé cet extrait:

ROBERT, Marcel et Jacques TONDREAU. *L'école québécoise: débats, enjeux et pratiques sociales*, Anjou, Les Éditions CEC, 1997, p. 159.

Extrait original

> Au Québec plus particulièrement, les défenseurs d'une vision néo-conservatrice de l'école s'expriment essentiellement dans les écrits de Balthazar et Bélanger (1989). Pour ces auteurs, il s'agit pour l'école de transmettre des attitudes et des valeurs qui se sont perdues dans l'école moderne. Le retour à l'essentiel dans les programmes scolaires, un accent mis sur l'apprentissage de la langue maternelle et sur les mathématiques, un souci accru pour la rigueur intellectuelle et la démarche scientifique (Balthazar et Bélanger, 1989: 209-210).

Dans cet extrait, les auteurs paraphrasent les propos d'autres auteurs provenant de:
BALTHAZAR, Louis et Jules BÉLANGER. *L'École détournée*, Montréal, Boréal, 174 p.

2. Qui citer dans un tel contexte (paraphrase d'autres auteurs dans le texte)?
Lorsque cela arrive, VOUS DEVEZ CITER L'OUVRAGE QUE VOUS AVEZ ENTRE LES MAINS. Comme les auteurs ont pris les propos d'autres auteurs, vous devez le mentionner. De plus, vous ne placez pas la référence imbriquée dans votre bibliographie. Sinon, n'importe qui pourrait mentionner n'importe quelle source sans l'avoir vraiment lue.

Mention correcte: les auteurs de la référence sont mentionnés

Exemple 1

> Même si plusieurs auteurs sont favorables aux derniers changements dans le monde de l'éducation, certains auteurs sont plus réticents. Par exemple, Robert et Tondreau (1997, p. 159) rapportent les écrits de Balthazar et Bélanger (1989) selon lesquels l'école moderne devrait effectuer un retour à la langue maternelle, aux mathématiques, à la rigueur intellectuelle et à la démarche scientifique.

Mention incorrecte: aucune mention des auteurs du livre en notre possession

Exemple 2

> Même si plusieurs auteurs sont favorables aux derniers changements dans le monde de l'éducation, certains auteurs sont plus réticents. Par exemple, Balthazar et Bélanger (1989, p. 209-210) croient que l'école moderne devrait effectuer un retour à la langue maternelle, aux mathématiques, à la rigueur intellectuelle et à la démarche scientifique.

3. Dans la bibliographie
Le seul moyen d'ajouter dans sa bibliographie une référence imbriquée est de l'avoir en sa possession. De cette manière, elle devient une source à part entière.

4. En note de bas de page
Si, dans votre travail, vous désirez utiliser seulement une citation imbriquée (citation provenant d'autres auteurs), faites comme la huitième note de la page 18.

11 L'utilisation d'images libres de droits

Il peut arriver qu'un enseignant(e) vous demande d'utiliser des images libres de droits dans un travail ou un projet. Voici quelques informations qui pourront vous aider.

1. Qu'est-ce qu'une image libre de droits?
Les images, photos et dessins sont des créations protégées par le droit d'auteur. En théorie, on ne peut pas les utiliser ou les reproduire sous n'importe quelle forme que ce soit. Cependant, il arrive que certains créateurs décident de partager leurs créations pour que d'autres puissent les utiliser (selon certaines conditions). Ce sont alors des images libres de droits. Il existe deux types d'images libres de droits: les payantes et les gratuites. De nombreux magasins d'images en ligne (Getty images, iStockphotos, Dreamstime, etc.) proposent des fichiers allant de quelques dollars à quelques milliers de dollars. Ce sont essentiellement les grandes entreprises, les organisations, les médias et les gouvernements qui achètent des images libres de droits payantes.

Bien entendu, dans un travail scolaire, il est impensable et impossible d'acheter des images. Heureusement, il existe plusieurs sites Internet regroupant des millions d'images libres de droits gratuites que vous pouvez utiliser dans le cadre de vos travaux et projets. De plus, ces images sont souvent de meilleure qualité que celles que l'on peut trouver dans les moteurs de recherche traditionnels (Google, Bing, etc.) qui ne se soucient pas du droit d'auteur.

2. Où trouve-t-on des images libres de droits?
Voici quelques sites contenant plusieurs millions d'images libres de droits. On y a indiqué la langue, une brève description, la licence (ce qu'on peut faire avec les images) ainsi que la manière de mentionner la source. **D'autres sites sont disponibles dans la section *Guide méthodologique* (Ressources pédagogiques) du site Web de l'école.**

Free images
Adresse: http://freeimages.com/
Langue: anglais
Description: plus de 400 000 photos et dessins sur des sujets très variés. Inscription nécessaire pour les images de grande qualité. * Présence de publicité.
Licence : **UNE seule licence pour TOUTES les IMAGES.** Utilisation dans un format numérique sur des sites Web, des présentations multimédias, des films ou vidéos ou sur un appareil mobile. Dans du matériel promotionnel imprimé, magazines, journaux, livres, brochures, dépliants, pochettes de CD ou DVD.
Mention de la source: pas nécessaire.

FLICKR (recherche avancée -> Creative Commons)
Adresse: http://www.flickr.com/
Langue: multilingue
Description : près de 255 000 000 de photos partagées par des internautes partout dans le monde.
Licence : **INDIVIDUELLE pour CHAQUE IMAGE.** Il est essentiel de faire une *recherche avancée* en sélectionnant l'option « ***Tous les Creative Commons*** ».
Mention de la source: Selon les images. La majorité nécessite de mentionner l'auteur. Ce dernier se trouve toujours à droite de l'image. Dans ce cas-ci, il faut inclure l'adresse de l'image, le nom de l'auteur et le site (Flickr).
Ex: Flickr: Nom de l'auteur, adresse internet.

WIKIMEDIA COMMONS
Adresse: http://commons.wikimedia.org/wiki/Main_Page
Langue: multilingue
Description : près de 16 439 000 de fichiers qui sont utilisés dans Wikipédia.
Licence : **INDIVIDUELLE pour CHAQUE IMAGE.** L'utilisation dépend de chaque image. La majorité des images sont partagées sous licence Creative Commons, d'autres sont dans le domaine public.
Mention de la source: Selon les images. La majorité nécessite de mentionner l'auteur. Ce dernier se trouve toujours dans le tableau sous l'image. Dans ce cas-ci, il faut inclure l'adresse de l'image, le nom de l'auteur et le site (Wikimedia).
Ex: Wikimedia: Nom de l'auteur, adresse internet.

Pixabay
Adresse: http://www.pixabay.com/
Langue: multilingue
Description : près de 630 000 photos et illustrations de toutes sortes en haute qualité.
Licence : **INDIVIDUELLE pour CHAQUE IMAGE.** Toutes les images sont libres de droits et plusieurs sont dans le domaine public.
Mention de la source: Selon les images. Si l'image est libre de droits, utilisez la mention ci-dessous. Si l'image est dans le domaine public, la mention n'est pas nécessaire.
Ex: Pixabay: Nom de l'auteur, adresse internet.

3. La mention des sources des images

Il y a deux façons de mentionner la source d'une image dans un travail: directement sous l'image ou dans la bibliographie.

CONTRAIREMENT AUX RÉFÉRENCES (LIVRES, SITES INTERNET, ETC.), IL N'Y A PAS DE STANDARD DANS LA RÉDACTION DES SOURCES DES IMAGES. IL FAUT UTILISER LA MANIÈRE INDIQUÉE SUR LE SITE OÙ L'IMAGE A ÉTÉ PRISE. OBSERVEZ LES INDICATIONS DE LA PAGE PRÉCÉDENTE ET CONSULTEZ LE SITE DE L'ÉCOLE POUR BIEN MENTIONNER VOS SOURCES.

3.1 Directement sous l'image ou sur l'image

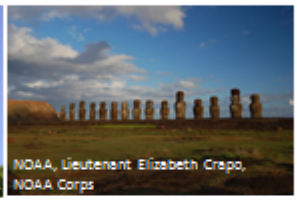
Il s'agit d'indiquer la source directement sur l'image ou sous cette dernière selon les modalités du site. Cependant, cette manière est la moins esthétique.



Flickr: amazprincipal
http://www.flickr.com/photos/amazprincipal/748888124/



© Denis Chabot, Le monde en images, CCDMD.



3.2 Dans la bibliographie ou à la fin du travail

Cette méthode est intéressante lorsqu'on ne veut pas que les références aux images nuisent à l'esthétique du travail (à la présentation visuelle). Il suffit d'inclure les images à la suite de la bibliographie contenant les références pour votre travail (livre, site Internet, etc.). * Si plusieurs images se trouvent sur la même page, ajoutez des précisions (en haut à gauche, en bas au centre, Mickey, château, statues, etc.).

BIBLIOGRAPHIE

...

IMAGES

Page 1 (à gauche): Flickr: amazprincipal http://www.flickr.com/photos/amazprincipal/748888124/.

Page 1 (au centre): © Denis Chabot, Le monde en images, CCDMD.

Page 1 (à droite): NOAA, Lieutenant Elizabeth Crapo, NOAA Corps.

4. Les licences Creatives Commons

Creative Commons permet de partager ses créations (dont les images) selon les conditions de notre choix. Les pictogrammes, dont vous trouverez la signification ci-dessous, permettent de savoir rapidement ce qu'il est possible de faire avec les images. Repérez-les sur les sites qui les utilisent (Wikimedia Commons, Flickr, etc.) pour connaître ce que vous pouvez faire avec l'image.

Paternité (*Attribution*): Indique que vous devez mentionner l'auteur de l'oeuvre.

Partage à l'identique (*ShareAlike*): Indique que vous si vous partagez l'oeuvre, vous devez le faire selon les mêmes conditions que l'oeuvre originale.

Pas de modification (*NoDerivs*): Indique que vous ne pouvez pas modifier l'oeuvre.

Pas d'utilisation commerciale (*NonCommercial*): Indique que vous ne pouvez pas utiliser l'oeuvre dans un but commercial (faire de l'argent).

ANNEXE 2
CONSIGNES AUX SURVEILLANTS
EXAMENS SUR ORDINATEUR
2026-2027

SESSION D'ÉVALUATION DES EXAMENS SUR ORDINATEUR
CONSIGNES AUX SURVEILLANTS

1. Accueillir les élèves **à la porte** du laboratoire d'informatique.
2. N'accepter **aucun matériel** dans le laboratoire autre qu'un crayon, une efface et des écouteurs. Si l'élève a en sa possession du matériel électronique (iPod, cellulaire, montre intelligente, etc.), le **déposer dans l'enveloppe fournie à cet effet.** Elle sera ramassée par un surveillant et déposée dans un classeur barré; agenda, coffre à crayon, etc. à déposer à l'extérieur du laboratoire.
3. L'élève entre en **silence** et se dirige vers le poste qui lui a été assigné et **BRANCHE SES ÉCOUTEURS.**
4. **Demander aux élèves de garder le silence pendant que vous donnez les directives suivantes :**
    - a**ucun échange** de matériel n'est autorisé (feuille, crayon, écouteurs).
    - **aucune question** ne peut être posée sur la matière ou le fonctionnement de l'examen.
    - lorsque l'examen est commencé, le **sablier** se met en marche.
5. Début de l'examen.
    - Demander aux élèves s'ils ont du matériel non autorisé.
    - Demander aux élèves s'ils ont tout ce qu'il leur faut.
    - Demander aux élèves s'ils ont des questions concernant les règlements.
    - Demander aux élèves d'écrire leur **nom, leur code de candidat et la matière** sur **la feuille de brouillon**.
    - Demander aux élèves d'entrer **à l'écran** le **code d'établissement** et leur **code de candidat (en minuscules**) tel qu'indiqué sur l'étiquette plastifiée sur leur bureau.
    - Demander aux élèves de **bien vérifier si toutes les informations qu'ils liront sur L'ÉCRAN SUIVANT** correspondent à leur profil : **la matière, le nom, le code de candidat et date de naissance. S'il y a des erreurs, ils doivent vous en avertir et attendre. Texter immédiatement Karine** en utilisant votre tablette (par Messenger) ou par cellulaire.
    - Donner le **code d'accès à l'examen à écrire en majuscules**. Le code d'accès se trouve sur le bureau de la console administrative.
    - Lorsque tous les élèves ont vérifié leurs informations et qu'elles sont **exactes,** demandez-leur de **la** cliquer sur **confirmer.**
    - Les élèves lisent les instructions et attendent votre signal avant de commencer.

6. **À la fin de l'examen, les élèves ne complètent pas le journal de réflexion.**
7. **Aucune sortie possible durant l'examen.**
8. **Avertir les élèves lorsqu'il reste une heure, 30 minutes, 15 minutes, 5 minutes.**
9. **La durée de l'examen est de 2 heures; l'écran s'éteindra automatiquement lorsque le temps sera écoulé.**
10. **POUR TOUT PROBLÈME, CONTACTER IMMÉDIATEMENT KARINE OU CLAUDE PAR COURRIEL ou TEXTO**
11. **Une fois l'examen terminé, vous quittez pour le local prévu à l'horaire :**
    - Assurez-vous que l'élève ait laissé sa **feuille de brouillon sur son bureau.** Il peut laisser son crayon et son efface jusqu'à la fin de la session des examens.
    - Rappeler aux élèves de circuler en **silence** et de se rendre **immédiatement au local; ils y demeurent jusqu'à la cloche.**
    - **ASSUREZ-VOUS DE BIEN FERMER LA PORTE EN QUITTANT LE LABORATOIRE.**

Merci,
Jean-François, Claude et Karine

ANNEXE 3
ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE
AGENDA DE ROCHEBELLE
2026-2027

21. Plagiat ou tricherie

Toute utilisation partielle ou entière de textes, dessins, musique ou idées dont l'élève n'est pas l'auteur constitue du plagiat si la référence n'est pas mentionnée, et ce, peu importe la source (manuscrit, imprimé, internet, l'IA générative, etc.). L'utilisation de matériel non autorisé pendant un examen est aussi considérée comme de la tricherie. Le plagiat et la tricherie sont un manquement grave et pourraient entraîner la note zéro.

22. Les règles particulières relatives à une révision d'une décision

On trouve à l'annexe 4 la *« Synthèse du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les parents d'élèves mineurs et les élèves majeurs et coordonnées de la protectrice de l'élève ».*

23. Manifestations amoureuses

Les élèves doivent avoir une attitude digne et un bon maintien en public. Les comportements relatifs à l'intimité du couple ne doivent pas être imposés aux autres.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'agenda et je m'engage à les respecter.

_____ Signature de l'élève

_____ Signature du parent

Date : _____

ANNEXE 4

Formulaire d'intégrité intellectuelle pour les projets du PEI

Projet communautaire du PEI / Projet personnel du PEI

(Rayer la mention inutile)

Nom de l'élève	
Numéro de l'élève	
Nom de l'établissement	
Code de l'établissement	
Nom du superviseur	

Élève : ce document vous permet de consigner votre progression ainsi que la nature des discussions menées avec votre superviseur. Vous devez prévoir au moins trois rencontres avec votre superviseur : au début du projet pour discuter de vos idées initiales, une fois que vous avez réalisé une grande partie de votre projet et une fois que vous avez remis la version finale de votre rapport/présentation.

Superviseur : vous devez mener au moins trois séances de supervision avec les élèves : une première rencontre doit avoir lieu au début du processus, une autre au milieu du projet, puis une dernière rencontre doit être organisée une fois le projet terminé. La tenue d'autres séances est autorisée mais il n'est pas nécessaire de les consigner sur ce formulaire. Suite à chaque séance, l'élève doit résumer les points abordés lors de la discussion et vous devez tous deux signer le formulaire et indiquer la date à laquelle ces commentaires ont été formulés.

	Date	Principaux points abordés	Signature / initiales
Première rencontre			Élève : Superviseur :
Deuxième rencontre			Élève : Superviseur :

Formulaire d'intégrité intellectuelle pour les projets du PEI

Troisième rencontre			Élève : Superviseur :
Commentaires du superviseur			
Déclaration de l'élève Je confirme que ce travail est le fruit de mon travail personnel, et qu'il s'agit de la version finale. J'ai signalé, dans le corps de mon travail, tous les emprunts d'idées, de travaux ou de paroles, qu'ils aient été exprimés originellement par écrit, oralement ou visuellement (supports papiers et/ou documents électroniques). **Déclaration du superviseur** Je confirme que le matériel remis constitue, à ma connaissance, le travail authentique de l'élève.			
Signature de l'élève			Date
Signature du superviseur			Date

Programme d'éducation intermédiaire

Modèle d'authentification pour le PEI

Numéro de session du candidat			
Nom du candidat			
Nom de l'établissement			
Session d'examens (mai ou novembre)		Année scolaire	
Matière			
Pour l'acquisition des langues, veuillez saisir la langue et le niveau (débutant, compétent, chevronné).			

La section suivante doit être signée et datée à la main. Les signatures numériques ne seront pas acceptées.
Déclaration du candidat Cette déclaration doit être signée par le candidat. Le travail que je remets est le fruit de mon propre travail (hormis les conseils autorisés par le Baccalauréat International). J'ai indiqué en référence les idées, travaux, citations de tiers et sources consultées. Ce document constitue la version finale de mon travail. Signature du candidat : _____ Date: _____
Déclaration du superviseur / de l'enseignant Cette déclaration doit être signée par l'enseignant / le superviseur. J'ai noté la version finale de ce travail. Les documents envoyés constituent, à ma connaissance, le travail authentique du candidat. Signature de l'enseignant / du superviseur : _____ Date: _____

ANNEXE 5

RÈGLES DE CONDUITE DES ÉLÈVES
LES MANQUEMENTS GRAVES ET LEURS CONSÉQUENCES
AGENDA DE ROCHEBELLE
2026-2027

4. Les étapes d'intervention

Lorsqu'un élève ne respecte pas les règles de conduite, et ce, après des interventions de la part du personnel éducatif et après la mise en place d'une démarche d'encadrement, la direction engage celui-ci dans un processus d'étapes qui, ultimement, peut mener jusqu'à l'expulsion de l'école. Cette démarche en paliers constitue un signal d'alarme pour l'élève et ses parents.

1re ÉTAPE : **PREMIER AVIS AUX PARENTS : SUSPENSION D'UNE JOURNÉE**

L'élève peut être suspendu temporairement de ses cours pour la durée d'une journée et ses parents en sont avisés soit par un appel téléphonique ou par écrit. Des mesures appropriées à la situation seront mises en place afin d'aider l'élève à adopter les comportements attendus.

2e ÉTAPE : **SECOND AVIS AUX PARENTS : SUSPENSION D'UN MAXIMUM DE TROIS JOURNÉES - Rencontre de l'élève par la direction**

L'élève peut être suspendu temporairement de ses cours pour une durée maximum de trois jours et ses parents en sont avisés par un appel téléphonique et par écrit. À la demande de la direction, une rencontre pourrait avoir lieu avec l'élève en compagnie de ses parents.

Lors de la rencontre avec les parents, la direction présente les conditions de réintégration du jeune et les avise que la prochaine étape entraînera l'expulsion de l'école.

3e ÉTAPE : **TROISIÈME AVIS AUX PARENTS : SUSPENSION D'UNE DURÉE INDÉTERMINÉE-Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction**

L'élève est suspendu le temps que l'équipe-école puisse analyser son dossier. Un changement de milieu pourrait être envisagé.

21. **Plagiat ou tricherie**
Toute utilisation partielle ou entière de textes, dessins, musique ou idées dont l'élève n'est pas l'auteur constitue du plagiat si la référence n'est pas mentionnée, et ce, peu importe la source (manuscrit, imprimé, internet, l'IA générative, etc.). L'utilisation de matériel non autorisé pendant un examen est aussi considérée comme de la tricherie. Le plagiat et la tricherie sont un manquement grave et pourraient entraîner la note zéro.

2.3 Les manquements graves et leurs conséquences

Les manquements graves sont ceux qui peuvent entraîner immédiatement une suspension ou expulsion de l'école. Ils comprennent notamment :

- La vente de drogue, incluant le cannabis (information supplémentaire à l'annexe 1)
- La possession d'alcool ou de drogue, incluant le cannabis
- Être sous l'effet de drogue ou d'alcool
- La vente ou le trafic de toute espèce
- Le vol
- Le vandalisme
- L'impolitesse
- Le taxage
- Le harcèlement et l'intimidation
- La cyberintimidation
- Les voies de fait et les bagarres
- La violence verbale, la profération de menaces (*ou semblant de menace tout simplement pour jouer*)
- Le port d'une arme (*même s'il s'agit d'un jouet*)
- Le plagiat (référence GM-27)
- Toute forme de tricherie
- Tout geste à caractère violent posé sur le terrain de l'école
- Une utilisation répréhensible des outils technologiques

Dans le cas de toute autre situation jugée très grave par la direction de l'école ou encore pouvant menacer les droits individuels ou collectifs des personnes concernées par l'école, il appartient à la direction de l'école de décider du degré de sanction imposée.

3. Adaptation des règles de conduite à la réalité des pavillons

Afin de respecter les réalités pavillonnaires, il se peut que l'application des différentes mesures de sanction soit légèrement différente d'un pavillon à l'autre. L'objectif premier demeure toujours l'atteinte d'une application efficace et réaliste des moyens d'encadrement des élèves.

ANNEXE 6

École secondaire De Rochebelle

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE EN REGARD DE L'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Afin de renforcer l'engagement collectif de l'école secondaire De Rochebelle envers l'intégrité intellectuelle, nous vous invitons à signer ce formulaire d'engagement[1], confirmant ainsi votre compréhension et votre adhésion aux valeurs et règles qui sous-tendent un environnement d'apprentissage honnête et respectueux.

Je m'engage à toujours me comporter avec honnêteté et de manière responsable et éthique. Cela implique de :

-me familiariser avec les règles de l'école et m'assurer de comprendre ce que signifie l'intégrité intellectuelle et en quoi elle consiste;

-ne pas copier les réponses d'une autre personne ni donner les miennes, utiliser un appareil électronique sans autorisation pendant un examen ou tout autre moyen qui permettrait d'obtenir un avantage injuste durant les travaux réalisés dans le cadre des cours, les évaluations formatives et sommatives;

- référencer et citer systématiquement les travaux de tiers que j'ai utilisés pour réaliser les miens. Si j'ai des doutes concernant les attentes ou si j'éprouve des difficultés, je m'engage à demander de l'aide;

-apprendre comment collaborer sans risque et échanger avec mes pairs sur les médias sociaux et les plateformes collaboratives numériques;

-s'assurer que les principes de l'intégrité intellectuelle soient respectés durant le travail ou les projets en groupe, et garder une trace de la contribution de chaque membre du groupe.

Je, _____ , comprends que mon choix de ne pas respecter les éléments
Nom de l'élève

de ce contrat d'engagement est susceptible d'entrainer des conséquences.

Je, _____ , ai pris connaissance du contrat d'engagement signé par
Nom du parent

mon enfant en regard de l'intégrité intellectuelle, et suis prêt (e) à l'accompagner afin qu'il comprenne les exigences décrites dans ce contrat et les respecte dans ces travaux tant à la maison qu'à l'école.

_____ _____

Signature de l'élève Signature du parent

_____

Date

[1] Tiré de *Dix conseils pour faire preuve d'intégrité*, Baccalauréat international, 2024.